

# CONSEIL SUPERIEUR D'HYGIENE PUBLIQUE DE FRANCE

---

*Section des Eaux*

---

**SEANCE DU 11 JUILLET 2000**

---

## **DEMANDE DE CLASSEMENT DE LA COMMUNE DE SAINT-OMER EN STATION DE TOURISME (PAS-DE-CALAIS)**

---

### **AVIS**

---

Le Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France, son rapporteur entendu et après discussion :

- prend acte des informations communiquées par le maire de Saint-Omer dans son courrier de mars 2000 ;
- maintient le sursis à statuer jusqu'à achèvement de la procédure de création des périmètres de protection y compris l'inscription des servitudes aux hypothèques ;
- suggère que l'exploitant soit formé à l'utilisation des moyens de gestion de l'aquifère (piézomètres, modèle hydrodynamique) dont la création est demandée par l'hydrogéologue agréé.

**COPIE CONFORME**